

Lettre ouverte aux membres du collège du HCERES

Le 11 octobre 2021

Mmes et MM. les membres du collège du Haut conseil de l'évaluation de l'enseignement supérieur et de la recherche

Lors d'une prochaine séance de votre collège, de profondes modifications de l'évaluation des unités de recherche devraient vous être proposées, suivant des modalités qui vous ont déjà été brièvement exposées lors de votre séance¹ du 31 mai 2021.

Par cette lettre nous souhaitons attirer votre attention sur l'importance du bouleversement que ces modifications pourraient causer et sur la responsabilité que vous prendriez à les entériner sans qu'un véritable débat ait eu lieu dans la communauté scientifique. Il est en effet question de supprimer la visite systématique¹ des unités de recherche et la constitution de comités formés d'experts de l'activité de chaque unité de recherche. Ces modifications semblent n'avoir pour motivation que de simples économies financières, au prix du sacrifice de la rigueur de l'évaluation scientifique. Elles risquent pourtant d'avoir de graves conséquences.

Nous rappelons notre attachement à une évaluation des unités de recherche par les pairs : c'est-à-dire par un comité composé majoritairement de représentants des instances d'évaluation des établissements publics concernés, avec une représentation à due proportion des ingénieurs et techniciens. Cette évaluation des unités de recherche requiert également une visite sur site d'autant plus indispensable du fait de la suppression de l'accréditation nationale des Équipes d'Accueil. La préparation de celle-ci constitue un moment structurant de la vie des unités de recherche. Nous vous alertons sur le risque, que constituerait la suppression de la visite sur site, de vider les unités de recherche de leur substance en les réduisant à des sommes incohérentes d'équipes et d'individus.

Souhaite-t-on s'éloigner encore de l'évaluation par les pairs, telle qu'elle se pratique au Comité national de la recherche scientifique et au Conseil national des universités, pour ne conserver qu'un examen bibliométrique², lointain, déformé et finalement médiocre ? Peut-on envisager d'abandonner le principe d'une véritable évaluation *ex-post* pour laisser toute la place à l'évaluation sur projet, *ex-ante*, par des agences de financement ? De nombreuses questions se trouvent posées.

Les restrictions rendues obligatoires par l'épidémie de Covid ne peuvent pas être ainsi pérennisées, qui plus est dans la hâte. Il est nécessaire que tou-te-s les acteurs et actrices du monde de la recherche puissent faire valoir leur opinion et apporter leur contribution dans une réflexion élargie sur l'évaluation des unités de recherche. C'est pourquoi nous vous demandons de surseoir à toute décision afin qu'un débat serein et constructif puisse préalablement avoir lieu.

Avec nos sentiments distingués

Les organisations syndicales : SNCS-FSU, SNTRS-CGT, SNESUP-FSU, SNASUB-FSU, SUP'Recherche-UNSA, SGEN-CFDT, SGEN-CFDT Recherche EPST, SNPTES.

¹ Compte-rendu de la séance du collège de l'HCERES du 31 mai 2021 :

https://www.hceres.fr/sites/default/files/media/downloads/hceres_pv_college_20210531.pdf

² San Francisco Declaration on Research Assessment: <https://sfdora.org/read/>